

Demande d'examen de type • Fiche de constitution de dossier de demande d'examen de type d'un cinémomètre

Pour formaliser votre demande d'examen de type, vous devez transmettre au LNE :

- Le formulaire de demande d'examen de type (720 CIM 0701) complété et signé ;
- Un dossier constitué des éléments suivants ^{(1) (8)}:

Partie I • Présentation générale de la demande

Élément du dossier technique	Référence de la documentation du demandeur (incluant une version)
1.1 Présentation succincte de la société ⁽²⁾ ,	
1.2 Coordonnées du fabricant et présentation de ses activités, s'il diffère du demandeur.	
1.3 Dans le cas où le demandeur du certificat d'examen de type n'est pas le fabricant, joindre une lettre (document original) désignant le demandeur comme mandataire dans laquelle le fabricant déclare également avoir pris connaissance de la nécessité de produire ultérieurement des instruments conformes au type certifié en France et déclare informer le mandataire de toute évolution apportée au type faisant l'objet de la demande,	
1.4 Copie du certificat et du rapport d'essais afférent, s'il existe une certification prononcée dans un autre pays de l'Union Européenne et si le demandeur souhaite faire valoir une reconnaissance d'essais ⁽⁴⁾	
1.5 Courrier du bénéficiaire des essais effectués dans un autre pays de l'Union Européenne (si ce bénéficiaire est différent du demandeur) autorisant le demandeur à utiliser les résultats des essais fourni	

Partie II • Éléments descriptifs de l'instrument

Élément du dossier technique	Référence de la documentation du demandeur (incluant une version)
2.1 Documents relatifs à la conception et à la fabrication de l'instrument, tels que les schémas des circuits électriques et électroniques, la nomenclature des différents composants et les plans de conception et de fabrication	
2.2 La description détaillée de l'instrument et de ses principes de fonctionnement, notamment pour la réalisation des mesures et le couplage aux dispositifs complémentaires associés, les descriptions et explications nécessaires à la compréhension desdits plans et schémas et du fonctionnement de l'instrument;	

Elément du dossier technique	Référence de la documentation du demandeur (incluant une version)
2.3 Les types de messages d'erreur ou les critères d'invalidation des mesures. Pour ceux étant affichés : ils doivent pouvoir être listés de manière exhaustive et explicités dans le dossier	
2.4 Les résultats des calculs de conception, des contrôles de conception effectués	
2.5 Une description des fonctions relevant de la métrologie légale, des paramètres de configuration et des commandes de pilotage de l'instrument	
2.6 Les caractéristiques métrologiques du cinémomètre	
2.7 Le détail de la détermination d'un résultat et le calcul d'incertitude associée (cf OIML G 1-100), les facteurs d'incertitude pris en compte et les limites imposées à certains paramètres de façon à permettre de simuler les réactions de l'instrument dans des situations qui ne peuvent être reproduites lors des essais pour des raisons de sécurité ou de difficultés de mise en œuvre	
2.8 Pour le ou les logiciels associés, se référer et compléter le document 720 CIM 501-13 « Logiciel » et fournir en complément le code source de chacun des logiciels	

Partie III • Marquages, scellements et carnet métrologique

Elément du dossier technique	Référence de la documentation du demandeur (incluant une version)
3.1 Un projet de plan de scellement de l'instrument	
3.2 Un projet de plaque d'identification de l'instrument ⁽⁵⁾	
3.3 Un schéma faisant apparaître l'emplacement des différentes inscriptions réglementaires (plaque d'identification et marques de vérification)	
3.4 Le projet de carnet métrologique, dont le contenu minimal est défini en annexe II de l'arrêté du 04/06/2009	

Partie IV • Manuel d'utilisation de l'instrument

Elément du dossier technique	Référence de la documentation du demandeur (incluant une version)
4.1 Le projet de manuel d'utilisation, précisant notamment le mode d'installation et d'entretien de l'instrument et, le cas échéant, du dispositif complémentaire d'enregistrement ou de prise de vue associée ; dans ce cas, un seul document doit couvrir l'ensemble.	

Partie V • Documents destinés à être annexés au certificat d'examen de type ^{(7) (8)}

Elément du dossier technique	Référence de la documentation du demandeur (incluant une version)
5.1 Un projet de notice descriptive	

Notes générales :

- (1) Les éléments techniques doivent assurer une description détaillée de l'instrument. Cette description doit être rédigée en langue française. Elle doit comprendre les notices, plans, schémas ou photographies nécessaires à la description et à la compréhension du fonctionnement de l'instrument. Des plans comportant des indications en langue étrangère peuvent être admis dans la mesure où ils restent compréhensibles et où il n'est pas prévu de les annexer au certificat d'examen de type.
- (2) Les éléments relatifs à la présentation de la société ne sont à fournir que lorsqu'il s'agit de votre première demande d'examen de type auprès du LNE.
- (3) Pour ce qui concerne la susceptibilité électromagnétique, les niveaux de sévérité, les procédures d'essais et les critères d'acceptation à appliquer sont ceux prévus pour l'examen de type.
- (4) Dans le cadre d'une reconnaissance d'essais réalisés par un organisme de métrologie légale d'un autre pays membre de l'Union Européenne, les simples copies des rapports peuvent être jointes au dossier par le demandeur pour faciliter l'instruction du dossier. Toutefois, ces rapports devront être soit transmis directement par l'organisme de délivrance au LNE, soit être fournis par le demandeur sous la forme de copies certifiées conformes par l'organisme de délivrance (tampons originaux) afin de garantir la conformité aux documents originaux.
- (5) Lorsque certaines indications prévues sur la plaque d'identification sont accessibles par l'intermédiaire du dispositif indicateur, il n'est pas nécessaire qu'elles figurent sur la plaque. Leur accessibilité sera décrite dans le certificat d'examen de type. Toutefois, il est indispensable que figurent sur la plaque d'identification au minimum les informations suivantes :
 - Coordonnées du fabricant ou de son représentant en France,
 - Dénomination du type de l'instrument,
 - Numéro de série,
 - Numéro et date du certificat d'examen de type.
- (6) Les documents destinés à être annexés au certificat d'examen de type peuvent être fournis sous la forme de fichiers informatiques de format WORD ou compatibles. Ils doivent comporter des indications exclusivement en langue française. Ils doivent être établis sans entête ni cartouche et ne doivent pas comporter de titre.
- (7) Pour rédiger le projet de notice descriptive devant être annexé au certificat d'examen de type, vous pouvez prendre exemple sur des certificats existants. Les certificats d'examen de type sont accessibles sur le site Internet du LNE : www.lne.fr.
- (8) Des documents complémentaires peuvent vous être demandés au cours de l'instruction du dossier.

Dans le cadre d'une demande de complément de certificat d'examen de type, il n'est pas nécessaire de renvoyer la totalité des documents listés ci-dessus. La liste des documents nécessaires pour l'instruction du complément est communiquée par le LNE à réception du détail des modifications opérées sur la conception de l'instrument. Le fabricant de l'instrument doit par ailleurs s'engager à ce que les parties de la conception ne faisant pas l'objet du complément restent inchangées.